

Compte rendu de la séance du 28 septembre 2018

Présents : M. BONNET Bernard, Mme BRUNON Hélène, M. BAREL Thierry, M. PERRIN David, M. FOURNIER Jean-Michel, Mme MOLLARET Françoise, M. PATOILLARD Cédric, Mme FAURE Murielle, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, M. REYMONDON Frédéric, M. GUYON Thierry, Mme PELLISSIER Elisabeth, Mme MERLE Anne-Marie M. MAYET Yvan, Mme. LE GALL Martine.
Excusés : M. FAVERJON Philippe, M. MOUSSU Stéphane, Mme BARD-SAMUEL Ingrid.

Secrétaire de la séance : Anne-Marie MERLE

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire laisse la parole à M. FOURNIER 1^{er} Adjoint suite à sa demande. Ce dernier fait part de problèmes de santé importants qui l'oblige à se rendre à l'hôpital au moins 3 fois par semaine. Ainsi Monsieur FOURNIER ne pense pas pouvoir assumer pleinement sa responsabilité de 1^{er} Adjoint. Il fait donc part de sa démission prochaine, mais de son souhait de rester au Conseil Municipal afin de continuer à suivre les affaires communales.

Monsieur le Maire remercie M. FOURNIER pour son implication dans sa tâche et lui souhaite un bon rétablissement.

3ème Programme Local de l'Habitat de SEM (DE 2018 055)

Monsieur le Maire évoque le 3ème Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole. La Métropole, dans sa délibération du 28 juin 2018, a approuvé les orientations et le programme d'actions et arrêté ce nouveau projet de PLH. Les Communes membres doivent également se prononcer.

Monsieur MAYET, Adjoint en charge de l'urbanisme, fait une présentation de ce nouveau PLH. Celui-ci s'articule autour de 4 axes principaux et d'un axe transversal :

- Axe 1 :** Renforcer l'attractivité du territoire, tout en réduisant les déséquilibres spatiaux et sociaux
- Axe 2 : Renouveler** et requalifier le parc existant en améliorant la qualité et la performance énergétique des logements (privés et publics)
- Axe 3 :** Organiser la production de l'offre nouvelle de logements
- Axe 4 :** Favoriser une offre d'habitat de qualité et diversifiée qui réponde aux besoins de tous les ménages
- Axe transversal :** mobiliser les acteurs, conforter l'observation et assurer le suivi et l'évaluation du PLH.

Le programme du PLH se décline en 27 fiches actions ; l'objectif global de production de logement tient compte du cadre défini par le SCOT Sud Loire et s'élève à 2 220 logements par an pour la période des 6 ans du PLH sur l'ensemble du territoire de Saint-Etienne Métropole. L'objectif par commune est un objectif plafond : il est de 48 pour Saint-Maurice-en-Gourgois.

L'objectif quantitatif de réhabilitation pour la période 2018-2023 est de 23 400 logements réhabilités ; il est compatible avec les objectifs du dispositif Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Le budget prévisionnel du 3ème programme local de l'habitat s'élève à près de 90 millions d'euros dont 48,7 d'autorisations de programme jusqu'en 2020.

Une révision de ce PLH sera néanmoins effectuée à mi-parcours afin de pouvoir procéder à d'éventuels réaménagements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PLH 3 de Saint-Etienne Métropole.

Acquisition d'un bien sans maître (DE 2018 056)

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de procéder à l'acquisition d'un bien sans maître.

La parcelle cadastrée section B n°395 d'une contenance de 6 ares 60 centiares sise au bourg à Saint-Maurice-en-Gourgois apparaît sur le relevé de propriété appartenir à M. GAUCHER Jean demeurant 17 rue Gambetta à Saint-Etienne. M. GAUCHER Jean est décédé le 10 février 1939 à Saint-Etienne, et son épouse, Mme. GRANGE Marie Jeanne Baptistine née le 29 octobre 1890, est décédée à Saint-Etienne le 12 juillet 1961.

M. GAUCHER n'a laissé ni ascendant ni descendant (acte notarié du 15 mars 1961).

En vertu des articles 713 du code civil et L25 du code du domaine de l'état, ce bien est un bien sans maître dans la mesure où son propriétaire est décédé depuis plus de 30 ans en ne laissant aucun héritier. Ce bien immobilier peut être acquis par la commune de plein droit.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette acquisition d'un bien sans maître.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition.

Subvention à la FNACA (DE 2018 057)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 200€ à la FNACA. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Décision modificative n°4 (DE 2018 058)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative pour créditer l'opération salle de sports afin de solder la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Par ailleurs le compte 275 doit également être crédité pour les consignes des cuves de gaz à l'ancienne poste :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2031 - 106	Frais d'études		5500.00
2181 - 140	Installat° générales, agencements		-5741.00
275	Dépôts et cautionnements versés		241.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Aménagement du centre-bourg :

Monsieur Mayet en charge de ce dossier présente le plan d'aménagement réalisé par B Ingénierie Maître d'œuvre de l'opération.

Le principe d'aménagement s'articule autour de la réalisation d'une placette en lieu et place des bâtiments à démolir, qui sera reliée par un cheminement piétonnier à la rue du 19 mars 1962, lieu regroupant l'école, la mairie, la micro-crèche et derrière le gymnase. La rue du 19 mars sera placée en sens unique descendant.

Une réunion de présentation aux riverains est prévue le 10 novembre au matin et une réunion publique sera également organisée.

M. REYMONDON fait part de l'importance de l'aspect paysager de cet aménagement qui donnera la « tonalité » générale de l'aménagement. Il propose à ce sujet de travailler avec un architecte paysagiste.

Suite à divers échanges et questionnements, il est proposé de faire une réunion de travail spécifique en présence du maître d'œuvre afin de finaliser le projet et lever quelques incertitudes (toilettes publiques, mobilier urbain,...).

M. MAYET indique qu'une réunion avec Saint-Etienne Métropole est prévue vendredi 5 octobre au matin afin d'évoquer la convention de maîtrise d'ouvrage qui n'est pas finalisée à ce jour.

Il est également proposé au Conseil d'envisager le versement d'un fonds de concours à SEM afin de financer la partie voirie de ce projet, l'enveloppe prévue à cet effet étant limité à 66 000 euros. SEM remboursera in fine la part relevant de sa compétence à la commune.

Cimetière :

Monsieur le Maire tient à faire part du manque de places au cimetière qui devient problématique. Une procédure est en cours afin de récupérer certaines concessions non entretenues mais cette dernière ne libérera au maximum qu'une dizaine de places qui ne seront disponibles qu'en fin d'année 2020.

Le nouveau cimetière compte, quant à lui, une vingtaine de places restantes.

Monsieur le Maire indique que la commune, au vu de la réglementation et du nombre restreint de places, ne peut malheureusement pas délivrer de concession par anticipation dans l'immédiat.

Travaux en cours :

Les travaux de changement de chaudière à l'ancienne poste sont en cours de finalisation, la fin des travaux étant prévue le vendredi 5 octobre.

Pour le bâtiment cantine-garderie, la partie chauffage est terminée ; le reste des travaux de réhabilitation énergétique est programmé au cours de l'année 2019.

Les travaux de l'ancienne caserne commenceront prochainement, notamment pour la réfection de la couverture. Une consultation sera lancée pour les autres travaux (aménagement intérieur) dont l'estimation est de l'ordre de 155 000 euros HT.

Concernant la voirie, les travaux à Gabelon et au Freyssonnet sous maîtrise d'ouvrage SEM sont réceptionnés. Les haricots du plateau traversant dans le bourg ont été supprimés en raison d'une malfaçon. Ces travaux, qui ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de SEM, seront repris suite à une procédure administrative.

Compétence défense extérieure contre l'incendie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à Saint-Etienne Métropole. Ce transfert implique que le renouvellement et l'entretien des poteaux d'incendie seront dorénavant à la charge de SEM. Ceci implique également un transfert de charge envers la métropole. Ainsi, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées devra valider le montant que chaque commune se verra prélever sur son attribution de compensation pour la gestion par SEM de cette nouvelle compétence. Le montant se décompose en 2 parties : l'une concerne l'investissement (remplacement d'un poteau) l'autre le fonctionnement (contrôle du bon fonctionnement du poteau). La commune compte 40 poteaux.

Le coût proposé est de 114 euros par poteau dont 69,50 euros d'investissement et 44,50 euros en fonctionnement avec un amortissement sur 40 ans. Ce sujet sera à nouveau évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- ✓ Mme BRUNON et Mme. MOLLARET indiquent que la fréquentation à la garderie atteint les 60 enfants le matin et 40 à 50 le soir, ce qui est conséquent et nécessite d'être vigilant sur le taux d'encadrement.
- ✓ La fréquentation à la cantine est déjà importante également avec un pic à 168 enfants.
- ✓ Une manifestation s'est tenue autour du « manger bio et local » au moment de l'accueil en garderie du matin permettant au cuisinier d'échanger sur les approvisionnements et la démarche de la commune sur l'introduction de produits bios et locaux à hauteur de 50% dans les menus de la cantine.
- ✓ Plan mercredi : suite à la suppression des nouveaux rythmes scolaires, l'Etat a mis en place un plan mercredi afin de soutenir les communes qui mettent en place un centre de loisirs le mercredi. Une bonification de la prestation de service ordinaire de la CAF est prévue passant de 0,54 cts d'euro par heure et par enfant à 1 euro, pour les communes qui intègrent ce plan. En contrepartie, la commune devra signer une charte de qualité et mettre en place un nouveau PEDT avec un comité de pilotage dans lequel siègera la commune, les enseignants, les parents d'élèves. Il est donc proposé d'intégrer ce nouveau dispositif.
- ✓ Frédéric REYMONDON informe le Conseil que la commune est officiellement labellisée Zéro pesticide. Des panneaux d'information ont été posés aux entrées de la commune. Mercredi 2 octobre au matin, la commune accueillera les communes de SEM afin d'échanger sur les pratiques dans ce domaine (développement durable, gestion des espaces publics, démonstration désherbeuse à eau chaude, visite du cimetière engazonné...).
- ✓ M. le Maire indique que les travaux sur le pont du Pertuiset se termineront finalement au mois de mars prochain avec une fermeture quotidienne de 9h à 11h00 et de 14h00 à 16h00 à compter du 2 octobre.
- ✓ La cérémonie du 11 novembre aura lieu le 11/11 à 10h30. Un projet est en cours avec l'école pour une intervention des élèves. Par ailleurs, un arbre de la paix sera planté symboliquement à l'occasion du 100^{ème} anniversaire.

*Prochain Conseil Municipal le 9 novembre à 20h00.